ID: 093-219300712-20231005-164-DE



Reçu en préfecture le 12/10/2023 52LO Publié le 13/10/2023

N°DEL2023\_014

# **VILLE DE SEVRAN**

Département de la Seine-Saint-Denis **Arrondissement du Raincy** 

Délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2023

Canton de Sevran

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran.

Nombre de membres du		45
Conseil municipal		40
Présents	35	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMDAOUI, M. Olivier CORDIN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Sullivan JOUS
Représentés	9	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, M. Ludovic JACQUART donne procuration à M. Stéphane BLANCHET, Mme Ivette BATUAMBA donne procuration à Mme Brigitte BERNEX, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à M. Jean-François BACON, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à Mme Naïma HAMDAOUI, Mme Carole AGUIRREBENGOA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à M. Olivier CORDIN, M. Arnaud LIBERT donne procuration à Mme Dominique-Abelle PERRAN, Mme Mireille SAKI donne procuration à M. Sullivan JOUS
Absents	1	M. Walnex ETIENNE

Secrétaire de séance : M. Umit YILDIZ

Chapitre: Affaires financières

Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

ID: 093-219300712-20231005-164-DE



Conseil municipal du 5 octobre 2023, Délibération N° DEL2023\_014

# Objet : Subvention exceptionnelle à la Croix Bleue Arménie

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**Vu** ; l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

Vu ; la demande de l'association Croix Bleue des Arméniens en France en date du 03 octobre 2023

Considérant ; la situation dramatique des populations et la crise humanitaire puisque depuis le cessez-le-feu du 26 septembre 100 000 arméniens ont quitté le territoire du Haut Karabagh pour rejoindre l'Arménie qui est en passe de connaître l'une des pires catastrophes humanitaires de son histoire

#### Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par

		lad to tapported of en avon densere par
Votants	44	
Pour	44	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, Mme N'Na Fanta CAMARA, M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIRREBENGOA, Mme Naïma HAMDAOUI, M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT, Mme Mireille SAKI,
		M. Sullivan JOUS
Contre		
Abstention		
NPPV		

## Subvention exceptionnelle à la Croix Bleue des Arméniens de France

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Bleue des Arméniens de France d'un montant de 2500 € afin de témoigner de sa solidarité aux populations du Haut-Karabagh (Artsakh en arménien)

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette subvention.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID: 093-219300712-20231005-164-DE

Conseil municipal du 5 octobre 2023, Délibération N° DEL2023\_014

**Article 3**: **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

## **Article 5 :** La présente délibération:

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevran dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

### Copie en sera adressée :

Au comptable public

Fait à Sevran

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture :